



**S.I.R.D.**

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **31-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 25 juin 2008**

Le vingt cinq juin deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 12 juin 2008

Nombre de délégués en exercice : 18                      Présents :        14            Votants : 15

**Présents** : Mmes BALMET, BROUZET, CARRIER, DIDIER, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, MM BAFFERT, BOULARD, CARBONARI, COIGNÉ, GAUTHIER, GILABERT, REPELLIN, ROUX,

**Absents excusés** : Mmes FRIER, MICHEL, MM JULLIEN, MOLINARO.

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Marcel REPELLIN

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE  
**Présentation et vote du compte administratif 2007**

**Rapporteur** : Michel BAFFERT

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Michel BAFFERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) LUI donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>TOTAL des Sections</b>
Recettes	2 081 055,61€	2 997 922,49€	5 078 978,10 €
Dépenses	1 349 779,61€	4 275 638,82€	5 625 418,43 €
Résultat de l'exercice			
Excédent	731 276 €		
Déficit		-1 277 716,33 €	

- 2) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le comité syndical, après débats

#### CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre  
Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 26 juin 2008  
Le Président  
Michel BAFFERT

